Zeitschrift: Der Kreis: eine Monatsschrift = Le Cercle: revue mensuelle

Band: 31 (1963)

Heft: 8

Artikel: L'affaire Charles Trenet

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-570598

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

passionné, sauvage, jusqu'au jour où, il a quinze ans, son père amène dans l'île, dans la Maison des Garçons, une jeune épouse qu'il vient de prendre à Naples. Puis il repart, déjà impatient de liberté, insoucieux de ce qu'il laisse derrière lui. Entre Arturo et sa belle-mère à peine plus âgée que lui, naît un étrange sentiment de haine et d'amour mêlés. Mais le personnage central de leurs pensées est toujours Wilhehm qui revient et repart selon son bon plaisir, ses demi-confidences, son mystère. Quel est son secret? Des amitiés étranges, dangereuses, passionnées? C'est ce qu'imagine Arturo avec envie. Un jour il revient pour un plus long temps, mais changé, anxieux, envoûté par un drame; et, le même jour, on a transféré un beau prisonnier dans la prison de l'île. Wilhelm, pendant des jours, erre autour de la forteresse, tente de faire parvenir des messages. Enfin, le prisonnier est libéré, c'était cela le grand secret de Wilhelm, l'amour . . . Mais un amour fou pour un personnage si médiocre que le grand rêve d'Arturo s'écroule. Ils vont partir ensemble, le mauvais garçon sans envergure et Wilhelm avec son auréole d'or ternie, cette fois définitivement. Pour Arturo affolé de jalousie, c'est le désespoir. Il a tenté de satisfaire ses jeunes désirs avec sa belle-mère qui, quoique amoureuse de lui. l'a repoussé avec horreur. Que lui reste-t-il? La tentation du suicide, la solitude . . . Par miracle, le jeune berger qui l'a élevé, devenu militaire, reparaît à ce moment. C'est avec lui qu'Arturo, devenu homme, partira à son tour, abandonnant sa jeunesse, son île, à l'exemple d'un père trop aimé dont il a mesuré, excusé les faiblesses...

Comment un résumé ne trahirait-il pas une telle œuvre, dans laquelle rien n'est dit ni expliqué, qui est toute en lumières violentes et en ombres épaisses, une lumière aveuglante, une ombre mystérieuse... Mais il n'est pas possible de l'oublier après avoir refermé le livre. On a vécu avec Arturo, avec Wilhelm, avec la douce Nunziata, on les connaît, on les aime. L'excellente, la parfaite traduction de Michel Arnaud n'est pas étrangère à cette réussite. L'homosexualité n'est pas exprimée ici comme un plaisir physique ni comme une maladie mentale; l'île de Procida est sœur des îles de l'Hellade : c'est la tragédie grecque, la malédiction des dieux, l'implacable lumière. Que deviendra Arturo, Hippolyte épris et jaloux de Thésée ? Trouvera-t-il à travers le monde ces amitiés dangereuses et exaltées dont il a rêvé en les attribuant à son père ? On voudrait le savoir, le retrouver, on ne peut accepter de le voir s'éloigner...

R.G.D. Juillet 1963

1) Editions Solar, Presses de la Cité. 2) Editions Gallimard. 3) Editions Gallimard.

L'affaire Charles Trenet

par Scorpion

L'article suivant a paru dans la presse genevoise du 13 juillet 1963, accompagné d'une photographie de l'artiste.

«BONSOIR JOLIE MADAME!» — CHARLES TRENET EN PRISON

Aix-en-Provence (A.F.P. et A.P.). — Charles Trenet a été appréhendé vendredi dans sa propriété «Les Esprits», à Aix-en-Provence. Déféré immédiatement au Parquet, il a été longuement entendu par le juge d'instruction, ainsi que par divers témoins.

A la suite de cette audition, il a été écroué à la maison d'arrêt de la ville en même temps qu'un jeune homme qui vivait avec lui, et a été inculpé d'attentat aux mœurs sur la personne de mineurs de moins de 21 ans.

Une fois de plus, les lecteurs ont eu de quoi parler et de s'indigner quoique, en réalité, tous ceux qui connaissent Charles Trenet sont au courant, depuis des années déjà, des mœurs spéciales de cet artiste extraordinaire.

L'indignation, je l'avoue cependant, n'a pas été aussi terrible que je le craignais dans notre bonne ville de Calvin. Evidemment, les autorités genevoises ont pris des mesures qui font sourire et dont il serait facile de dénoncer le côté à la fois puéril et arbitraire. Il n'empêche qu'une réaction s'est dessinée, qui témoigne de la compréhension de certains journalistes devant cette bien pénible affaire. Jugez-en plutôt par ce nouvel article, également paru dans la presse genevoise et qui vaut davantage qu'un long commentaire.

CHARLES TRENET «INTERDIT» DANS NOTRE VILLE

Charles Trenet devait se produire en gala le 27 août sur la scène du Grand-Casino. Le contrat était signé. Le Département de justice et police avait donné son accord. il y a près d'un mois.

Mais en vertu d'un fait nouveau, l'organisme compétent a changé de position. Il vient de faire savoir que Charles Trenet n'aura plus le droit de chanter dans notre ville, — à supposer que l'artiste soit sorti de prison. Le gala n'aura donc pas lieu.

Le fait nouveau, comme chacun sait, s'est passé à l'étranger, très précisément en France. Etait-il si nouveau que ça ?

Il n'est pas question de discuter ici la décision de l'autorité, même si celle-ci a été influencée par un événement qui s'est produit hors du territoire. Certaines liaisons. par leur aspect infamant, sont indéfendables.

Néanmoins, on peut se demander si le juge d'instruction français, en rendant officiel, un vice qui, en privé, n'était un secret pour personne, a bien mesuré les conséquences de son geste

Il a ordonné de faire enfermer Trenet. Très bien! c'est un signe d'incorruptibilité. Mais en même temps, violant la règle du secret qui doit protéger n'importe quel individu jusqu'à sa comparution devant les juges, ce magistrat prend le risque de briser la carrière d'un des plus grands artistes du music-hall.

Il n'y a pas longtemps, l'incorrigible Trenet fêtait ses cinquante ans d'âge et ses vingt-cinq ans de succès. Le moment n'est sans doute pas opportun pour faire son éloge. Mais on ne peut oublier que Trenet a introduit la poésie et le jazz dans la chauson. Il a, sans la moindre équivoque, quelque chose de fou.

Même au fond de son cachot, il demeure le chef de file du style moderne. On lui attribue quelque deux cents chansons, dont les titres: Boum, Ya d'la joie, La Mer, conviennent mal aux circonstances actuelles. Trenet a gagné sur tous les tableaux! comme compositeur, parolier et interprète. Sauf sur un: celui des mœurs. Là, il a tout perdu.

Ce «fait nouveau», rendu public, va-t-il mettre un terme à vingt-cinq ans de chanson? Du même coup, ne portera-t-il pas préjudice à tout ce qu'on nomme le monde du music-hall?

A moins qu'à l'inverse, le scandale ajoute encore à sa gloire. Ce qui n'aurait rien de surprenant dans les temps où nous sommes, où le mauvais côté devient souvent le bon.

Déjà. les controverses reprennent, — c'était à prévoir. Les uns demandent s'il est décent d'interdire les chansons de Trenet quand on permet les «nourritures» de Gide. D'autres rétorquent qu'un homme averti en vaut deux. Et patati et patata, si on ose dire.

L'histoire de la scène est pleine de ces fausses considérations qui doivent cacher les calamités de quelques monstres plus ou moins sacrés.